****

**Stage FO AFIP « Discriminations, Harcèlements, accessoires au jugement »**

## du 15 au 19 septembre 2025

Animation : Arnaud Casado (Univ. Paris 1-ISST), Régis SAMSON (FO)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi  | Mardi  | Mercredi  | Jeudi  | Vendredi  |
| 9h12h30 | Présentation de l’ISST et du stageTour de table\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Présentation de rapports sur les discriminations en France**Arnaud Casado**(ISST) | Le harcèlement sexuel et les outrages sexistes **Arnaud Casado**(ISST) | La preuve et le contentieux de la discrimination **Anthony Chhann****ZEIDENBERG-CHHANN-TODISCO Avocats** (ISST) | Le jugement et ses accessoires **Arnaud Casado**Docteur Université Paris 1 | Restitutions des travaux de groupe**Arnaud Casado** (ISST)Position syndicale sur la discrimination**Régis SAMSON**(FO) |
| Pause déjeuner |
| 14h17h17 h30 | Le harcèlement moral**Arnaud Casado**(ISST)**Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ?** | La discrimination entre droit pénal et droit du travail**Arnaud Casado**(ISST)**Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ?** | Actions en justice et sanctions de la discrimination **Arnaud Casado**(ISST)**Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ?** | Astreintes, Dépens, frais irrépétibles, Intérêts légaux**Arnaud Casado**Docteur Université Paris 1**Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ?** | Bilan de la session**Arnaud Casado**(ISST)15h |

Stage FO-AFIP

« Discriminations, Harcèlements, accessoires au jugement »

Du 15 au 19 septembre 2025

Responsables universitaires : Arnaud Casado (Université Paris 1-ISST)

Responsable syndical : Régis SAMSON (FO)

**PRESENTATION**

**PUBLIC :**

Cette formation s’adresse à des conseillers prud’homaux

**OBJECTIFS :**

La formation vise plusieurs objectifs.

Il s’agit, en premier lieu, de permettre aux conseillers de saisir des notions de discrimination et de harcèlement dans une optique contentieuse.

Il s’agit, en deuxième lieu, d’évoquer les incidents affectant la procédure prud’homale et les accessoires aux jugements.

**PROGRAMME DE LA FORMATION :**

Pour atteindre ces objectifs, une journée d’état des lieux sera proposée avant d’envisager le traitement juridique des questions posées.

Trois grands axes seront abordés :

* le premier est relatif à la notion de harcèlement (comportement qui touche un tiers des salariés). La multiplicité des textes invite à expliciter les domaines et mécanismes propres à chacun d’entre eux.
* le deuxième a trait à la discrimination. La multiplicité tant de ses critères, que de ses faits constitutifs, invite à préciser l’ensemble de ces items. Il est également nécessaire de faire un focus sur la preuve et le contentieux de cette notion.
* le troisième est lié au jugement et ses accessoires. Une attention particulière sera notamment apportée aux astreintes, dépens, frais irrépétibles et intérêts légaux.

**PÉDAGOGIE :**

Des interventions de spécialistes universitaires. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l’interaction avec les stagiaires.

Des séances de restitution collective organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l’interconnaissance et l’échange d’expériences entre stagiaires ; 2/ l’appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.

**INTERVENANTS :**

**Arnaud Casado** est juriste, maître de conférences en droit privé à l’ISST de l’université Paris 1. Membre de l’Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), ses travaux portent sur le droit pénal du travail (Chronique trimestrielle au Bulletin Joly Travail) et en droit social à vocation environnementale (DSAVE). Son dernier ouvrage : *Le droit social à vocation environnementale : vecteur de durabilité de l’entreprise* a été publié aux éditions Lexisnexis en 2024.

**Mathilde Henky** est sociologue. Docteure de l’Université Paris Dauphine sa thèse se nomme « (Dé)matérialiser l'Etat social. Les conseillères à l'emploi, les travailleuses sociales et les chômeur.ses face à la dématérialisation des services publics de l'emploi ». Enseignante entre 2022 et 2023 à l’ISST, elle est désormais chercheure affiliée au Centre d’Etudes de l’Emploi et du Travail (CEET) au Conservatoire nationale des arts et métiers (Cnam) et travaille sur les transformations des politiques sociales et de l’emploi et les rapports sociaux au guichet.

**Anthony Chhann** est juriste, il est membre des équipes de droit social de l’université Paris 1 depuis plus de 10 ans. Il exerce la profession d’avocat au sein du cabinet ZEIDENBERG-CHHANN-TODISCO, qui intervient en droit commercial et social tant sur le plan du conseil que du contentieux.

**Jean Eudes Maes** est juriste. Ancien ATER à l’ISST, il est dorénavant docteur de l’Université Paris 1. Soutenue en 2023, sa thèse porte sur la « volonté du salarié et subordination juridique : étude sur les intérêts des parties au contrat de travail ». Il a été qualifié aux fonctions de maître de conférences.